

En deux mots...



© FAO-Dimitra (www.fao.org/dimitra)

Quelle est la place des femmes dans l'agriculture paysanne de la région des Grands Lacs ?

Partout dans le monde, les femmes sont des actrices essentielles de l'activité agricole et alimentaire. Dans les pays du Sud, les deux tiers des femmes travaillent dans l'agriculture. Même si elles sont impliquées dans des cultures commerciales, elles travaillent essentiellement pour nourrir leur famille.

Les femmes se dédient principalement aux cultures vivrières : ces activités permettent la satisfaction des besoins de la famille, mais contraignent les femmes à une très grande quantité de travail pour un maigre résultat. Elles travaillent sur les parcelles de leur mari ou de leur père, terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles elles n'ont aucun droit ni aucune sécurité, se chargeant des semis et de la récolte. Ce travail concerne l'espace domestique et répond à une nécessité de subsistance : les hommes s'occupent de l'approvisionnement en matières premières (terres, semis,...) et les femmes font la transformation de ces matières.

« Dans les pays du Sud, 50 à 80% de la population se consacre à la production agricole. Les hommes se consacrent majoritairement aux cultures de rente qui sont vendues pour l'exportation ; les femmes sont plus nombreuses à assumer l'agriculture de subsistance, celle qui nourrit et assure la survie des familles. » (Stereotypik, Hommes-Femmes, Nord-Sud... Balayons les idées toutes faites !, Le Monde selon les Femmes, 2007)

Agriculture paysanne ?

« Dans un contexte global idéal, l'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer, avec les autres citoyens, à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié de tous. »

« L'agriculture paysanne du Sud est une agriculture familiale où, sur de petites parcelles, des familles produisent les aliments destinés à leur consommation propre et vendent leurs excédents sur le marché local. » Dans la plupart des pays africains, l'agriculture familiale et paysanne représente de 30 à 50% de la richesse produite dans le pays. Elle représente la principale source de revenus et de moyens d'existence de 70 à 80% de la population du continent.

La diversité des activités des femmes alourdit leurs tâches, mais est aussi un moyen d'émancipation que ce soit pour leur budget, l'accès à la terre ou la formation. Elles ont des milliers de bras pour aller chercher l'eau et le bois, porter les enfants, aller aux champs et subvenir aux besoins des proches.

Selon les statistiques de la FAO (2003), « *les femmes rurales produisent de 60 à 80% des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale* ».

En Afrique, elles produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture (UNIFEM, 2000).

Et pourtant, dans de nombreuses régions du monde, les femmes n'ont pas toujours les mêmes droits que les hommes concernant l'accès, le contrôle et la gestion des ressources (capital, terre, eau, crédits, formation, etc.).

Genre ?

Ce concept, apparu dans les années 80, met en évidence le fait que les rôles féminins et masculins ne sont pas seulement définis par la différenciation biologique mais évoluent différemment dans le temps selon les situations sociales, culturelles, économiques et religieuses. La distinction des rôles est le produit d'une construction sociale qui régit les relations entre les hommes et les femmes.

- « En **2007**, les femmes représentaient environ 41% de la main-d'œuvre totale dans l'agriculture mondiale.
- En **Afrique**, les femmes accomplissent 80% des travaux domestiques ruraux, notamment la collecte d'eau et de bois de feu, la préparation des repas, la transformation et le stockage des aliments et les achats pour le ménage.
- En **Afrique subsaharienne**, les femmes assurent 60% de l'économie parallèle.
- Elles constituent quelque 70% de toute la main-d'œuvre agricole.
- Elles produisent 90% environ de la nourriture. »

Source : Site Internet de la FAO : www.fao.org, *L'égalité des sexes*.

Et pourtant...

« Un développement agricole et rural équitable, efficace et durable ne peut être poursuivi sans la reconnaissance explicite de l'immense contribution des femmes vivant en zones rurales à la production alimentaire et agricole, et de leur rôle décisif dans la construction et la garantie de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages. »

Source : Site Internet du Réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire : <http://www.rdfs.net>, FAO, *Plan d'Action pour les Femmes dans le développement*.



Entraide et Fraternité – François Letocart

« La modernisation de l'agriculture tend à accentuer les inégalités : la mécanisation facilite le travail des hommes, non celui des femmes, puisqu'elle concerne surtout les cultures destinées à la vente. Elle leur fournit aussi de nouvelles opportunités économiques, qui les éloignent des préoccupations du foyer. Les femmes doivent donc s'investir davantage dans les cultures vivrières. » (Stereotypik, Hommes-Femmes, Nord-Sud... Balayons les idées toutes faites !, Le Monde selon les Femmes, 2007)

Les femmes paysannes sont aussi garantes d'un patrimoine de production alimentaire saine et de qualité qui se voit de plus en plus menacé par les politiques de commercialisation de l'agriculture.

Il est donc essentiel d'appuyer les recommandations suivantes :

- La reconnaissance et la protection de l'agriculture paysanne durable (régulation des marchés agricoles internationaux et protection des marchés locaux et régionaux)
- La sécurisation des droits fonciers garantissant les mêmes droits aux hommes et aux femmes
- L'accès égal des hommes et des femmes à l'eau, aux ressources naturelles, aux infrastructures agricoles, de transport et de stockage, aux crédits et aux intrants respectueux de l'environnement
- L'accès égal des hommes et des femmes aux technologies appropriées au développement durable
- L'appui à une éducation familiale, scolaire et citoyenne sans discrimination de sexe
- Le renforcement des mesures luttant contre les violences faites aux femmes
- La prise en compte des intérêts spécifiques des paysannes dans les politiques agricoles et de coopération
- Le soutien aux associations de paysannes et la mise en place de mesures qui garantissent leur représentativité dans les lieux de décision qui les concernent.

Souveraineté alimentaire ?

La souveraineté alimentaire désigne « le droit des peuples à se nourrir, à vivre dans la sécurité alimentaire » et « le droit des populations, de leurs Etats et Unions à définir leurs politiques agricole et alimentaire, à protéger et à maîtriser leur agriculture et à s'engager dans leur commerce sans dumping vis-à-vis des pays tiers et dans le seul but d'atteindre des objectifs de développement durable. »

Entraide et Fraternité soutient l'implication des femmes dans une agriculture durable. Elle axera ses activités de formation sur ce thème, en se penchant particulièrement sur le cas des femmes agricultrices du Sud-Kivu (RDC), du Rwanda et du Burundi.



© FAO-Dimitra (www.fao.org/dimitra)

« Mon rêve, c'est qu'il n'y ait plus de violence dans les ménages... et que je puisse éduquer mes enfants garçons et filles de la même manière. »

Une paysanne des collines de Bujumbura

« Etre une femme paysanne, c'est vraiment dur parce que nous travaillons trop et puis, la difficulté, c'est qu'au-delà du travail, nous ne trouvons pas de marché intéressant pour vendre nos productions. Et même quand on vend c'est à des prix dérisoires ». Agrippine, OAP Burundi 2009



Entraide et Fraternité – Rosemay Delphine

Photos : CD Rom Projet Dimitra, Femmes rurales et développement, FAO - © FAO-Dimitra (www.fao.org/dimitra) et Entraide et Fraternité.



© FAO-Dimitra (www.fao.org/dimitra)